spa!
The original

VILLE DE SPA
SERVICE FINANCES

A renvoyer à l'adresse :

Administration communale de Spa
Service Finances
Rue de l'Hôtel de Ville, 44
4900 SPA

ou à l'adresse mail :
agent.taxateur@villedespa.be

TAXE SUR LES COMMERCES DE NUIT
DECLARATION PREALABLE

Société : ……

N° entreprise : ……

Adresse du siège social : ……

……

Unité d'établissement : ……

Adresse : …….. - 4900 SPA

Téléphone : …….. E-Mail : ……..

□ Je déclare être exploitant d'un commerce de nuit depuis le ……...

Adresse : ……..……... – 4900 SPA

Surface commerciale nette : …… m² *(il s'agit de la surface destinée à la vente et accessible au public y compris les surfaces non couvertes ; cette surface inclut notamment les zones de caisses, les zones situées à l'arrière des caisses)*

Je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la taxe sur les commerces de nuit arrêté par le Conseil communal le 28/02/2019 (voir annexe) et déclare que toutes les données fournies dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Date : ……

Signature :

***Deux points d'attention** :*

- *Les déclarations sont valables jusqu'à révocation. Il est donc de votre responsabilité de nous communiquer toute ouverture, fermeture, cession ou tout transfert de votre établissement.*

Le traitement des données à caractère personnel se fera suivant les règles suivantes :

- *Responsable de traitement : la Ville de Spa;*
- *Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la taxe;*
- *Catégorie de données : données d'identification;*
- *Durée de conservation : la Ville de Spa s'engage à conserver les données pour un délai de 10 ans et à les supprimer par la suite;*
- *Méthode de collecte : recensement par l'administration et déclaration à compléter et à signer par le redevable;*
- *Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la Ville de Spa mandatés à cette fin par le responsable du traitement ; les données à caractère personnel collectées pourront faire l'objet d'un traitement ultérieur dans le cadre d'une mission d'intérêt public exercée par la Ville.*